

ERRATUM

Lors de la présentation des vœux à la population et sur le bulletin municipal de janvier 2010, la municipalité nous annonce avoir rénové en accord avec le Conseil Général la chaussée de la rue Pasteur ainsi qu'avoir remplacé avec le SIVU du CERF la colonne d'eau potable.

Il semble avoir échappé à la municipalité que la rue Pasteur est une route départementale et que c'est le Conseil Général qui a l'initiative de la réfection de ces axes, et qui finance seul les travaux.

La commune n'a pas non plus l'air d'être au courant que le SIVU du CERF, auquel La Roche sur Foron est adhérente, à la compétence de l'entretien des colonnes d'eau et que c'est cet organisme qui a entrepris et financé les travaux.

Seule la réfection des trottoirs est de la compétence de la commune.

Nous tenions à rectifier ces imprécisions, qui, n'en doutons pas, sont à mettre sur le compte de la maladresse. Et nous remercions le Conseil Général et le SIVU du CERF pour les travaux effectués sur notre commune.